



24.10.2012

COMMUNICATION AUX MEMBRES

Objet: **Pétition 0307/2012** présentée par Marco Picardi, de nationalité britannique, sur son appel à ce que l'UE adhère aux lignes directrices des Nations unies sur le devoir de diligence pour une chaîne d'approvisionnement responsable des minéraux provenant d'endroits suspects afin d'atténuer les risques de fourniture d'un soutien direct ou indirect au conflit dans l'est de la République démocratique du Congo.

1. Résumé de la pétition

Le pétitionnaire fait observer que les minerais de cassitérite et de coltan, notamment, qui sont utilisés dans les appareils électroniques courants, sont extraits en République démocratique du Congo. Les bénéfices de cette extraction contribuent à perpétuer un des conflits les plus meurtriers au monde. Le pétitionnaire invite le Parlement à entreprendre des démarches pour adhérer aux lignes directrices des Nations unies sur le devoir de diligence pour une chaîne d'approvisionnement responsable des minéraux provenant d'endroits suspects, première mesure essentielle pour empêcher que les consommateurs de l'UE n'alimentent ce conflit.

2. Recevabilité

Déclarée recevable le 2 juillet 2012. La Commission a été invitée à fournir des informations (article 202, paragraphe 6, du règlement).

3. Réponse de la Commission, reçue le 24 octobre 2012

L'Union est consciente des liens qui existent entre l'exploitation et le commerce illicites des minéraux dans la région des Grands Lacs et le conflit en République démocratique du Congo. Ces liens sont complexes: il ne fait aucun doute que les profits de l'exploitation et du commerce des ressources naturelles (non seulement les minéraux, mais aussi les terres, le bois, le charbon de bois, la pêche et le braconnage) constituent une source importante de

financement pour la plupart des groupes armés. Une réponse globale s'impose si l'on veut rompre le lien entre le financement des groupes armés et l'exploitation des ressources naturelles.

Il faut que cette approche globale se fonde sur un approvisionnement et un commerce responsables des minéraux (chaînes d'approvisionnement), la transparence des revenus et la promotion d'une paix et d'une stabilité durables, notamment par la réduction de la pauvreté. Elle devrait également englober des stratégies de développement plus larges, avec une attention particulière pour l'exploitation minière artisanale. Le rétablissement de l'autorité de l'État et de l'État de droit dans l'est de la RDC, accompagné d'une vaste réforme du secteur de la sécurité, est essentiel et permettrait d'inscrire l'approche globale susmentionnée dans une structure étatique stable.

L'Union européenne encourage une approche fondée sur la transparence des marchés physiques, des chaînes d'approvisionnement et des revenus.

La Commission a présenté un projet de directive ("déclaration pays par pays") pour favoriser la publication des paiements effectués aux gouvernements tant par les entreprises cotées sur les bourses européennes que par les autres grandes entreprises de l'Union actives dans les secteurs des industries extractives et de la sylviculture. Sur la base de l'expérience du processus de Kimberley, de l'initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), du plan d'action "Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux" (FLEGT) et du règlement dans le domaine du bois, la Commission étudie les moyens d'améliorer la transparence tout au long de la chaîne d'approvisionnement, y compris les aspects liés au devoir de diligence.

Dans le même temps, la Commission prône une utilisation et un respect plus marqués des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des recommandations de l'OCDE concernant le devoir de diligence et la gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement, principes que nous devrions promouvoir au-delà des pays de l'OCDE également. (Communication de la Commission sur le commerce, la croissance et le développement, janvier 2012¹)

Parallèlement, comme indiqué dans la stratégie de l'Union relative aux matières premières, l'Union continuera à coopérer avec les pays en développement partenaires, et à leur prêter assistance, dans les domaines de l'exploitation minière durable, des connaissances géologiques et de la bonne gouvernance en matière de gestion des ressources naturelles.

L'Union, qui soutient financièrement et politiquement les efforts de l'EITI relatifs à la transparence des paiements aux gouvernements, a également mis en place un partenariat avec les Nations unies afin d'aider les pays concernés à améliorer la gestion des ressources naturelles de façon à prévenir les conflits et à promouvoir la paix. Les activités futures viseront à apporter une aide aux groupes de la société civile actifs dans ce domaine, avec une attention particulière pour les pays de la région des Grands Lacs.

L'Union travaille également avec des partenaires internationaux et des parties prenantes

¹ http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2012/january/tradoc_148996.FR.pdf.

locales: les réunions régulières du groupe de travail international sur l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles dans la région des Grands Lacs (présidé par le coordinateur de l'Union pour la région des Grands Lacs) offrent à la communauté internationale une plateforme permettant de contribuer à une meilleure compréhension de la question, de recenser les initiatives destinées à remédier au problème du financement des groupes armés par l'exploitation et le commerce des ressources naturelles et de formuler des propositions supplémentaires. Outre les questions liées à la sécurité, une attention particulière est accordée à la gouvernance générale du secteur minier. De plus, la question des chaînes d'approvisionnement en minéraux n'alimentant pas les conflits a acquis une importance cruciale et croissante.

L'Union soutient politiquement l'Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), qui prévoit la mise en place d'un mécanisme visant à certifier que les minéraux provenant de la région ne financent pas les conflits. L'Union étudie les possibilités d'apporter un soutien à cette initiative. Il est essentiel que toute approche future concernant les chaînes d'approvisionnement en minéraux n'alimentant pas les conflits soit cohérente avec les stratégies de l'Union en matière de développement et avec la promotion de sources de revenus de substitution pour les mineurs artisanaux. Il convient d'examiner attentivement les conséquences socio-économiques au niveau local.

Enfin, la Commission et le SEAE travaillent au suivi de la communication de 2012 sur le commerce, la croissance et le développement, en vue de lancer en 2013 une consultation publique relative à une éventuelle initiative globale de l'Union sur les minéraux qui alimentent les conflits.